



Conditions passe saison:

- La passe saison est **non transférable** et **non remboursable**.
- La passe saison sera émise lorsque le paiement complet est reçu.
- L'abonné doit avoir sa carte avec lui pour utiliser les remontées mécaniques de Ski Montcalm. ***Si la carte n'est pas visible, l'accès à la remontée sera refusé.***
- La passe saison ne peut être ni **prêtée**, ni **vendue**, ni **reproduite**. Toute infraction entraînera la révocation de la carte et pourra entraîner des poursuites légales.
- En cas de perte ou de vol, veuillez aviser la direction. La passe saison pourra être remplacée au coût de 25.00 \$.
- Photo pour la passe-saison : prise de photo numérique à la station ou envoyer à info@skimontcalm.com. Spécifications : format passeport, fichiers format JPEG recadrés pas plus de 100kb.
- L'abonné reconnaît que les sports de glisse et l'utilisation des remontées mécaniques comportent des dangers inhérents et accepte d'assurer l'entière responsabilité pour tous dommages corporels ou matériels résultant desdits risques. Il accepte, par le fait même, de libérer la station de toute responsabilité résultant du non-respect des règlements et des consignes de sécurité en vigueur ainsi que tous les dommages reliés à des tels manquements.
- Le signataire du présent contrat convient: (1) d'élire domicile au Québec, qui sera le forum de toute réclamation et (2) que les lois du Québec s'y appliqueront.
- La passe saison est émise en prenant pour acquis l'engagement du skieur ou du planchiste de respecter le **CODE DE CONDUITE** en montagne (voir ci-bas) et les règles en vigueur à la station. En cas de non-respect de ceux-ci, la passe saison pourrait être retiré pour un nombre de jours illimités.

Code de conduite en montagne

Code adopté en vertu de la Loi sur la sécurité dans les sports

1. Conservez la maîtrise de votre vitesse et de votre direction. Assurez-vous d'être en mesure d'arrêter et d'éviter toute personne ou obstacle.
2. Cédez la priorité aux personnes en aval (plus bas) et empruntez une direction qui assure leur sécurité.
3. Arrêtez dans une piste uniquement si vous êtes visible des personnes en amont (plus haut) et si vous n'obstruez pas la piste.
4. Cédez le passage aux personnes en amont (en haut) lorsque vous vous engagez dans une piste de même qu'aux intersections.
5. Si vous êtes impliqué dans un accident ou en êtes témoin, demeurez sur les lieux et identifiez-vous à un secouriste.
6. Utilisez et portez en tout temps un système approprié de rétention de votre équipement.
7. N'utilisez pas les remontées mécaniques et les pistes si vous êtes sous l'influence de drogues ou d'alcool.
8. Respectez toute signalisation et avertissement et ne vous aventurez jamais hors piste ou sur les pistes fermées.

La pratique d'un sport de glisse comporte des risques inhérents que l'usage de bon sens et de la prudence peuvent aider à diminuer.

Pour une expérience enrichissante et sécuritaire, vous devez respecter en tout temps le Code de conduite en montagne et faire preuve de courtoisie envers les autres.

Vous devez respecter toute autre règle et signalisation affichées ou autrement indiquées par la station.

Soyez vigilants et respectez le code. ***C'est votre responsabilité!***